



**MAIRIE DE
PLEUMEUR-BODOU**

27 décembre 2016

Le Maire de PLEUMEUR-BODOU

à

Mairie de TREGASTEL
Route du Dolmen
22730 TREGASTEL

RECU LE
29 DEC. 2016
Mairie de TREGASTEL

N/Réf. : RLV/CJ

Objet : Délibération-avis sur le PLU de TREGASTEL

Madame, Monsieur,

OBJET DU DOCUMENT	NOMBRE	OBSERVATION
<p>Veillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none">La délibération concernant l'avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Trégastel. <p><i>Contact : M. Régis LE VAILLANT 02.96.23.91.17</i></p>	1	

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

LE MAIRE,

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Nombre de membres : 27
En exercice : 27
Qui ont délibéré : 23

Date de la convocation :
9 décembre 2016

L'an 2016 le 15 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUMEUR-BODOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TERRIEN, Maire.

Présents : Monsieur TERRIEN, Mesdames BROUDIC, BRIENT, NIHOARN, SEGURA, DRONIOU, LE GALL, Messieurs COLLIAUX, L'HOTELLIER, MARQUET, LE BIGOT, LE GOFFIC, Mesdames LOPEZ, BOUSTOULLER, RODRIGUES, Messieurs LETANOUX, CORBEL, NICOL, Mesdames LE MORVAN, CARBON, Messieurs MONFORT, QUERE, LE MASSON

Absents : Madame LE CAROU ; procuration à Madame LE MORVAN
Madame QUINIOU ; procuration à Monsieur MONFORT
Monsieur LE MELLOT
Monsieur HELLEGOUARCH

Présents : 23

Absents : 4

Procurations : 2

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame RODRIGUES est désignée secrétaire de séance.

17. Avis sur le Plan local d'urbanisme de TREGASTEL

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.132-12 soumettant pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux communes limitrophes,

Vu la délibération du Conseil Municipal de TREGASTEL en date du 20/12/2014 engageant la révision de son Plan d'Occupation des Sols pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme,

Vu le projet de PLU de TREGASTEL arrêté par délibération du 20/09/2016 et transmis pour avis à la Commune de PLEUMEUR-BODOU le 23/09/2016,

Considérant l'avis de la Commission communale d'urbanisme émis le 14/10/2016 avec les remarques suivantes :

- La Commune de PLEUMEUR-BODOU a approuvé le 13 mars 2014 un périmètre de protection modifié autour des monuments historiques suivants : menhir, chapelle et croix de Saint-Samson. Ce périmètre modifié affecte la Commune de TREGASTEL.
- Sur la planche du projet de PLU arrêté, il faudrait indiquer le numéro de la réserve (n°12) et préciser que l'aménagement des abords et la création concernent non seulement le dolmen mais aussi l'allée couverte de Kerguntuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de TREGASTEL avec la prise en compte des remarques formulées.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Transmis à Mme la Sous-préfète
Certifié exécutoire le 23/12/2016
Le Maire

